

ÉTATS FINANCIERS

2021- 2022

Fondation Centraide du Grand Montréal

31 mars 2022



FONDATION

Centraide
du Grand Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	7
État de la situation financière	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fondation Centraide du Grand Montréal

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Centraide du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Centraide du Grand Montréal au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation Centraide du Grand Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation Centraide du Grand Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation Centraide du Grand Montréal.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation Centraide du Grand Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation Centraide du Grand Montréal à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 14 juin 2022

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le
31 MARS 2022

Fondation Centraide du Grand Montréal

	Notes	Fonds d'opérations		Fonds de dotation		Total	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Fonds communs de placement							
Revenus de placement réalisés		3 924 603	3 581 497	—	—	3 924 603	3 581 497
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		(2 643 830)	6 110 754	—	—	(2 643 830)	6 110 754
Dons planifiés	1	972 210	1 447 705	17 174	17 174	989 384	1 464 879
Gain à la cession d'actifs		55 000	5 256 841	—	—	55 000	5 256 841
Autres revenus		11 585	3 671	—	—	11 585	3 671
		2 319 568	16 400 468	17 174	17 174	2 336 742	16 417 642
CHARGES							
Honoraires de gestion et de garde de valeurs		463 806	394 630	—	—	463 806	394 630
Frais d'opérations des dons planifiés		475 882	409 113	17 174	17 174	493 056	426 287
Frais relatifs à la cession d'actifs		3 162	183 942	—	—	3 162	183 942
Autres		77 859	95 395	—	—	77 859	95 395
		1 020 709	1 083 080	17 174	17 174	1 037 883	1 100 254
Excédent des produits sur les charges avant le don à Centraide du Grand Montréal		1 298 859	15 317 388	—	—	1 298 859	15 317 388
Don à Centraide du Grand Montréal	6	1 647 609	1 549 160	—	—	1 647 609	1 549 160
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		(348 750)	13 768 228	—	—	(348 750)	13 768 228
Soldes de fonds au début		7 292 149	1 082 380	44 531 424	36 972 965	51 823 573	38 055 345
Virement des dons planifiés		(972 210)	(1 447 705)	972 210	1 447 705	—	—
Virement de la variation de la juste valeur non réalisée des placements		2 643 830	(6 110 754)	(2 643 830)	6 110 754	—	—
SOLDES DE FONDS À LA FIN	5	8 615 019	7 292 149	42 859 804	44 531 424	51 474 823	51 823 573

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE — au 31 MARS 2022

Fondation Centraide du Grand Montréal

	Notes			2022	2021
		Fonds d'opérations	Fonds de dotation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Encaisse		328 424	—	328 424	255 994
Créances interfonds*		8 989 485*	—	—	—
Débiteurs		3 157	—	3 157	779 825
Placements	3	—	51 319 648	51 319 648	50 479 706
Autres placements	4	—	529 641	529 641	336 470
		9 321 066	51 849 289	52 180 870	51 851 995
PASSIF					
Créditeurs et charges à payer	6	706 047	—	706 047	28 422
Créances interfonds*		—	8 989 485	—	—
		706 047	8 989 485*	706 047	28 422
Engagement	8				
SOLDES DE FONDS					
Affectations d'origine externe – Dotations		—	3 125 663	3 125 663	3 125 663
Plus-value non réalisée des placements		—	2 941 261	2 941 261	5 585 091
Affectations d'origine interne		—	36 792 880	36 792 880	35 820 670
Non grevés d'affectations		8 615 019	—	8 615 019	7 292 149
		8 615 019	42 859 804	51 474 823	51 823 573
		9 321 066	51 849 289	52 180 870	51 851 995

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



Nathalie Bernier, présidente du CA de la Fondation



Marie Hélène Noiseux, trésorière

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le
31 MARS 2022

Fondation Centraide du Grand Montréal

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(348 750)	13 768 228
Ajustements pour:		
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	2 643 830	(6 110 754)
Gain à la cession d'actifs	-	(5 256 841)
Don d'une participation au capital d'une fiducie	(8 480)	(336 470)
	2 286 600	2 064 163
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	776 668	(774 451)
Créditeurs et charges à payer	677 625	(3 588 330)
	3 740 893	(2 298 618)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 483 772)	(3 188 139)
Augmentation de la participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal	(184 691)	(0)
Produit à la cession d'actifs	-	5 600 000
	(3 668 463)	2 411 861
Augmentation nette de l'encaisse	72 430	113 243
Encaisse au début	255 994	142 751
ENCAISSE À LA FIN	328 454	255 994

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

01 Statuts et nature des activités

La Fondation Centraide du Grand Montréal (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et de verser à Centraide du Grand Montréal tous les produits nets d'activités engendrés par le capital ainsi constitué, sans toutefois l'entamer. La Fondation est reconnue comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 1^{er} avril 2002, The Red Feather Foundation a fusionné avec la Fondation. La convention de fusion stipule, entre autres, que la Fondation doit s'assurer de la perpétuité du nom de The Red Feather Foundation en créant le Fonds Red Feather, et que ce fonds doit être constitué du capital initial transféré et des autres legs testamentaires à venir dont The Red Feather Foundation est le bénéficiaire.

02 Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Le 1^{er} avril 2021, la Fondation a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

02. Méthodes comptables (suite)

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fondation au cours de la période considérée.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

Fonds d'opérations

Selon l'entente conclue entre la Fondation et Centraide du Grand Montréal datée du 26 mai 1980, le Fonds d'opérations regroupe les activités courantes de la Fondation. Le solde du Fonds d'opérations est constitué des résultats générés par les actifs que la Fondation possède et doit servir à en faire bénéficier Centraide du Grand Montréal.

Fonds de dotation

Le Fonds de dotation a été constitué afin d'accumuler des fonds pour assurer une contribution à Centraide du Grand Montréal. Les dotations, qui représentent des dons reçus par des tiers, ne peuvent pas être dépensées; seul l'usufruit peut l'être. Les affectations d'origine interne représentent des transferts de dons et legs provenant du Fonds d'opérations. Ces montants ne peuvent être utilisés sans l'autorisation du conseil d'administration.

Le Fonds de dotation inclut également la plus-value non réalisée des placements afférents aux dotations jusqu'au moment où elle sera réalisée.

02. Méthodes comptables (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

Les apports sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les promesses d'apports sont comptabilisées à leur encaissement.

Participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal.

La Fondation comptabilise sa participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

02. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et son ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds à titre de produit ou de charge.

Dépréciation

La Fondation comptabilise à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

02. Méthodes comptables (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de ces états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

03 Placements

La Fondation, conjointement avec d'autres fondations publiques et privées du Grand Montréal, a participé, en 1999, à la création de La Fondation du Grand Montréal. Les buts de La Fondation du Grand Montréal sont de collecter et de distribuer des fonds par voie de dons, principalement par voie de legs ou de fonds de dotation du public, afin de promouvoir le domaine social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, La Fondation du Grand Montréal gère des fonds qui lui sont confiés aux fins de gestion. Au 31 mars 2022, la totalité des placements de la Fondation sont gérés par La Fondation du Grand Montréal.

La Fondation détient 44 929,8718 parts (42 056,5507 parts en 2021) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal.

04 Autres placements

	2022	2021
	\$	\$
Participation au capital d'une fiducie	344 750	336 270
Participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal (note 8)	184 891	200
	529 641	336 470

05 Solde du Fonds de dotation

Le solde du Fonds de dotation se répartit comme suit:

	2022	2021
	\$	\$
Fonds Fondation Centraide	39 254 368	40 595 186
Fonds Red Feather	3 253 731	3 559 954
Autres Fonds	351 705	376 284
	42 859 804	44 531 424

06 Opérations entre parties liées

Centraide du Grand Montréal, un organisme lié, est un organisme de bienfaisance enregistré constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a pour objet de recueillir des dons du public afin de promouvoir, dans le domaine social, le partage et l'engagement bénévole et communautaire. Centraide du Grand Montréal est lié à la Fondation puisque c'est Centraide du Grand Montréal qui recommande les membres du conseil d'administration de la Fondation.

Au cours de l'exercice, les opérations effectuées par la Fondation avec Centraide du Grand Montréal sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
CHARGES		
Honoraires d'administration	50 000	50 000
Dons – Fonds des immobilisations	647 609	525 349
Dons – Fonds de développement	1 000 000	1 023 811

Les débiteurs incluent un montant à recevoir de valeur nulle (765 462 en 2021) de Centraide du Grand Montréal.

Les créditeurs et charges à payer incluent un montant à payer à Centraide du Grand Montréal de 672 984 \$ (valeur nulle en 2021).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

07 Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est soumise aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

a) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la Fondation détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débetures portant intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la Fondation.

b) Risque de change

Une tranche des placements de la Fondation et des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la Fondation détient des parts est investie dans des actions et des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises, ce qui aura ultimement un effet sur la juste valeur des parts détenues par la Fondation. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la Fondation détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débetures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débetures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds de revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la Fondation.

08 Engagements

Le 2 mars 2021, la Fondation, en sa qualité de commanditaire avec 6 autres partenaires commanditaires, ainsi qu'un commandité, a conclu une convention de société en commandite (SEC). À terme, la Fondation s'est engagée à y investir 1 250 000 \$. Au 31 mars 2022, l'engagement de la Fondation est de 1 065 109 \$. L'engagement total de tous les commanditaires est de 16 950 000 \$. La SEC a pour mission de répondre aux difficultés croissantes des organismes communautaires à avoir accès à des locaux abordables dans le Grand Montréal en finançant l'acquisition, la rénovation ou la construction d'immeubles ou d'espaces commerciaux permettant aux organismes communautaires d'accéder à la propriété de leurs locaux.

09 Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'année 2022.



FONDATION

Centraide
du Grand Montréal



**CENTRAIDE VISE À DONNER À CHACUN ET À CHACUNE LES MOYENS
D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES LES PLUS
VULNÉRABLES TOUT EN BÂTISSANT DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES.**

Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6